



LE MOT DU MAIRE

Les vacances se terminent, de nouveau la cour de l'école s'agite, mais le village a du mal à retrouver son activité de la même date il y a un an. Difficile de programmer la reprise des activités associatives, renseignez vous auprès des responsables. Le cinéma reprendra lui début septembre avec comme chaque année deux semaines de gratuité pour les Dampierrois pendant les vacances de la Toussaint.

Une nouveauté est proposée par la commission développement durable, une randonnée «Dampierre propre» (ramassage de déchets sur la commune) envisagée le dimanche 4 octobre. Afin d'organiser au mieux cette matinée il vous est demandé de vous préinscrire au 02 38 29 53 00. Beaucoup de convivialité en perspective.

Continuez à être prudents c'est à ce prix que la vie redeviendra plus agréable.

Serge MERCADIÉ,
Maire de Dampierre-en-Burly.

📍 Mairie - 14, rue Nationale
45570 Dampierre-en-Burly

☎️ 02 38 29 53 00

✉️ dampierre45@orange.fr

🌐 www.dampierre-en-burly.fr



Directeur de la publication : Serge MERCADIÉ

Création graphique : www.lets-com.fr - 09 84 22 55 86

Impression : Imprimerie Centrale.

A VOS AGENDAS

SAM. 12/09 10h-16h

Stade municipal

"VIDE TON SAC"

En raison du COVID, les affaires de sport ne sont pas usées, venez faire vos emplettes.

Vendeurs : réservez au membre d'une association sportive de Dampierre ou d'Ouzouer.

Acheteurs : ouvert à tous

Réservation :

06 12 29 29 71

Org : USD

VEND. 25/09 18h30

Salle du val

**ACCUEIL
NOUVEAUX
ARRIVANTS**

Org : Dampierre loisirs

DIM. 4/10 9h-13h

Salle polyvalente

**BOURSE
AUX PLANTES**

Org : Dampierre loisirs

VEND. 18/09 20h

Salle du Val

ASS. GÉNÉRALE

Org : Dampierre loisirs

DU 16 AU 30/10

**CINEMA GRATUIT
POUR LES
DAMPIERROIS**

Org : mairie

**SAMEDI
5 SEPTEMBRE
10h/17h**

OUZOUER-SUR-LOIRE
près du gymnase

**FORUM OUZOUER/DAMPIERRE
ASSOCIATIONS, COMMERCES
& ARTISANAT**

Org : mairie d'Ouzouer

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL



● AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT

- **Décision et choix de l'organisme pour un prêt** destiné à financer la construction des logements de la gendarmerie sur le lotissement du Roti.
- **Subventions aux associations.**
- **Vente de matériel aux communes** de St Florent et Neuvy-en-Sullias.
- **Achat d'une traceuse.**

INFOS MUNICIPALES

- **LOIR'ETAPE** : notre commune vient d'être labellisée, avec 13 autres communes du Loiret, "Loir'étape". Ce label destiné à attirer les touristes dans des communes, attribué en fonction de critères bien précis, vient récompenser les efforts de la commune et de ses commerçants. Il sera déployé début 2021.
- **NAVETTE** : la navette du mercredi à destination de Gien reprendra du service le mercredi 9 septembre 9h30 devant le taxi, retour 12h. ATTENTION MASQUE OBLIGATOIRE.
- **VITRAUX EGLISE** : 6 des 8 vitraux latéraux de l'église sont installés. Très jolis la nuit mais aussi très jolis de jour vus de l'intérieur.
- **CHANGEMENT ANIMATEUR** : Nacer notre animateur scolaire et sportif, a décidé de nous quitter et sera remplacé par Matilin BESSE.
- **COURS D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES**
Tous âges et tous niveaux. Ils reprendront le lundi 14 septembre à 10h. Serge MERCADIÉ vous accueillera pour vous présenter Matilin.
- **RAPPEL** : la commune prend en charge 20 % les travaux pour les branchements d'eau potable.



LOISIRS & SCOLAIRES

PASS JEUNES

Le "pass jeunes" pour les Dampierrois de 5 à 20 ans sera disponible à partir du 1^{er} septembre. Augmentation de 10€ pour les adhésions aux associations. Possibilité d'adhérer à une association d'Ouzouer.

➤ **À retirer en mairie.**



SCOLAIRES

- **BAISSE DU TARIF DES TICKETS DE CANTINE**
Tous les tickets enfants passent à 2€. *Pour les familles à qui il resterait des tickets, ils vous seront échangés pour la même valeur à la rentrée. Pour les enfants qui ne mangeraient plus au restaurant scolaire (CM2 par exemple), si l'échange n'est pas faisable avec une autre famille, le remboursement sera possible en mairie.*
- **HORAIRE DE VENTE DES TICKETS DE CANTINE**
Les lundis, mardis, vendredis de 8h30 à 9h30 et de 16h à 18h.

COMMUNAUTE DE COMMUNES



- **ELECTIONS** : suite aux élections, une nouvelle équipe a pris la gouvernance de la collectivité.

Président : Gérard BOUDIER, *Maire des Bordes*

Vice-présidents : Serge MERCADIÉ, (ressources humaines et mutualisation)

Jean Luc RIGLET, *Maire de Sully* (politique de la ville)

Michel AUGER, *Maire de Bonnée* (développement économique)

Lucette BENOIST, *1^{re} adjointe de Viglain* (affaires sociales)

Nicole BRAGUE, *Maire de Guilly* (urbanisme et environnement)

Alain MOTTAIS, *Maire de Cerdon* (tourisme, culture, patrimoine)

Philippe THUILLIER, *Maire de Germigny* (finances)

Délégués communautaires :

Stéphanie LAWRIE, *1^{re} adjointe Lion en Sullias* (tourisme)

Mado HAMARD, *Maire d'Ouzouer* (politique sociales)

Christian COLAS, *Maire de Isdes* (politique d'achats - contrôle de gestion)

Gilles BURGEVIN, *Maire de Saint-Benoit* (travaux)

LOISIRS & SCOLAIRES

ASSOCIATIONS

- **L'ADEDS** : vous propose des formations premiers secours (sous réserve COVID) les 21, 22, 28 et 29 septembre de 19h30 à 22h
Les 16, 17, 23 et 24 novembre de 19h30 à 22h
➤ **Renseignements** : adeds45damp@orange.fr

VIE QUOTIDIENNE

- **BAIGNADE INTERDITE** :
La baignade est interdite dans l'étang du bourg même pour les riverains.
- **RENTREE SCOLAIRE** :
Le virus, comme vous le savez est toujours présent. Merci de rappeler aux enfants les gestes importants, en particulier le lavage des mains. Ne les envoyez pas à l'école ou à la garderie s'ils ont de la fièvre - MERCI.
- **TAXE D'AMENAGEMENT : LE SAVIEZ-VOUS ?**
La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc.).
Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc.).
Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).
Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.
Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{re} et à la 2^e date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).
Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.tax-amenagement.fr



© Laetitia TINGAUD

ETAT CIVIL

MARIAGES :

11/07/2020

STÉPHANE NOIRET & MAÏTÉ CROXO

Göghan ATLIÇI & Sirlak LEYLA

Loïc FAVENNEC & Gwénaél ABALAIN

8/08/2020

Stéphane GAVELLE & Cristelle

MOUSSAVOU NOCHE FOTSO

NAISSANCES :

Jean SERRÉ • 31/07

DECES

Linda RINGUEDET

02/07

Madeleine HAUDRY

11/08